



Les acquereurs se plaignent et le notaire bloque l'argent

Par legrando

Bonjour

Moi et mon ex conjoint avons signé mardi soir chez le notaire l'acte de vente de notre maison en présence des futurs acquéreurs;

Le lendemain matin, le notaire nous informe avoir reçu une e_mail de leur part se plaignant du mauvais entretien de la maison et énumère une liste de différents défauts constatés (traces de pattes de chat sur un mur, des portes qui ferment mal, un robinet dévissé, 2 caches prises manquant...) et termine leur e-mail par "n'étant pas du métier nous ne connaissons la valeur de réparation"

Le notaire nous demande de lui soumettre une attestation sur l'honneur de notre part où nous signalons que les défauts étaient présents, apparents et identique à la date des visites de ses personnes; et envoie un double aux acquéreurs;

Désormais les acquéreurs sont en possession de clés et le notaire étant en possession de notre R.I.B ne vire pas l'argent sur notre compte.

Au début nous avons compris qu'il pouvait garder une somme de 2000 à 3000 euros sur la valeur totale et verser le reste mais finalement ne connaissant pas la valeur de travaux (je ne vois pas quels travaux??), il ne vire pas un centime;

De notre côté nous ne comprenons pas comment peuvent-ils se plaindre après signature de chose qui était présente avant et visible en plus lors de leur visites; dans ce cas ils peuvent désormais détruire la maison et nous porter responsable?

Et nous ne comprenons pas non plus comment le notaire peut bloquer l'intégralité de la somme?

Si quelqu'un pouvait nous expliquer svp?

Merci de nous renseigner sur nos recours possibles, nos démarches à effectuer envers les acquéreurs et le notaire